

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-3820

présenté par  
M. Rancoule

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 64, insérer l'article suivant:****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Avant le 1<sup>er</sup> juin 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport dans lequel il évalue la pertinence de la location d'hélicoptères en période estivale et d'une éventuelle acquisition d'hélicoptères bombardiers d'eau.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à évaluer les options de location d'hélicoptères en période estivale ainsi que la possibilité d'acquisition d'hélicoptères bombardiers d'eau de type Super Puma.

D'après les représentants d'Airbus, le coût d'un hélicoptère « Super Puma » est estimé à environ 25 millions d'euros. Le rapport d'information sénatorial sur la flotte d'aéronefs bombardiers d'eau de la sécurité civile pour 2022 souligne que, bien que la location présente certains avantages à court terme, elle peut s'avérer coûteuse et poser des difficultés opérationnelles.

Il apparaît donc pertinent d'examiner les avantages et inconvénients de chaque approche — location, acquisition, ou une combinaison des deux — en fonction des besoins, que ce soit pour la lutte contre les feux de forêts, les catastrophes naturelles ou pour les missions de sauvetage.